

**Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

*(à approuver lors d'une prochaine réunion)*

*Du 05 Mars 2026*

**Membres présents : 10**

**Membre excusé : 0**

**Membre absent : 0**

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 29 Janvier 2026*
  - *Vote des Comptes Financiers Uniques 2025*  
*Vote des budgets 2026*  
*Fongibilité des crédits*
  - *Vote des taux – impôts locaux 2026*  
*Vote du taux de majoration de la TH*
  - *Déclarations d'intention d'aliéner*
  - *Mandat à donner au Centre de Gestion pour lancer la*  
*procédure de consultation du contrat prévoyance*
  - *Affaires diverses*

**1. Approbation du compte rendu du 29 Janvier 2026**

Aucune observation, le compte-rendu du 29 Janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

**2. Vote des Comptes Financiers Uniques 2025**

Monsieur le maire présente les résultats budgétaires 2025 et les affectations des résultats sur les budgets 2026, à savoir :

BOIS Excédent de fonctionnement de 183 650.87 €  
Déficit d'investissement de 7 108.65 €

EAU Excédent de fonctionnement de 8 309.85 €  
Excédent d'investissement de 19 103.56 €

COMMUNE Excédent de fonctionnement de 33 588.45 €  
Déficit d'investissement de 32 770.84 €

Les déficits d'investissement seront comblés par un versement de l'excédent de fonctionnement en investissement.

Pour rappel, le budget Eau a été dissous au 31.12.2025 et les résultats budgétaires de ce budget seront réintégrés au budget communal 2026.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les Comptes Financiers Uniques 2025 et valide les affectations de résultats sur l'exercice 2026, à savoir :

BOIS : 176 542.22 € en R/002  
7 108.65 € en D/001  
7 108.65 € en R/1068

COMMUNE : 28 231.02 € en R/002  
13 667.28 en D/001  
13 667.28 en R/1068

### **3. Vote des budgets 2026**

Le conseil a pris connaissance, lors de la réunion de travail du 23 février 2026, des résultats 2025 et de la proposition de budget 2026.

Il vote, à l'unanimité, les budgets proposés :

BOIS Dépenses de Fonctionnement : 110 900 €  
Recettes de Fonctionnement : 227 542.22 €  
  
Dépenses Investissement : 22 108.65 €  
Recettes d'Investissement : 22 108.65 €

A la demande d'un conseiller, un point sur l'état sanitaire de la forêt et sur les perspectives d'avenir.

COMMUNE Dépenses de Fonctionnement : 338 995 €  
Recettes de Fonctionnement : 339 011.02 €  
  
Dépenses Investissement : 40 367.28 €  
Recettes d'Investissement : 40 367.28 €

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité, pour la fongibilité des crédits entre chapitres budgétaires, comme le permet la nomenclature M57.

Concernant les investissements, se pose à nouveau la question de l'acquisition d'un broyeur pour les branches de la commune, notamment celles des haies de la plage. Voir avec PREVAL qui propose le prêt gratuit d'un broyeur pour les collectivités afin de broyer les branches en attente.

Une nouvelle demande sera faite aux communes alentours pour un éventuel achat groupé.

Présentation d'un devis pour l'achat d'une nouvelle débroussailleuse (874.17 €).

### **4. Vote des impôts locaux**

Après débat et réflexion lors de la réunion de travail de février, le Conseil a décidé, pour 2026, d'augmenter les taux de 8 %.

Les taux pour 2026 sont votés comme suit :

- Taxe foncier bâti 26.74 %
- Taxe foncier non bâti 10.78 %
- Taxe habitation 11.10 %
- CFE 14.85 %

### **5. Majoration taxe habitation 2027**

Pour rappel, depuis 2023, seules les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale sont redevables de la taxe d'habitation.

Un décret du 25 août 2023 donne la possibilité à certaines communes (celles qui font face à des difficultés d'accès au logement) d'instituer une majoration, comprise entre 5 % et 60 %, de la part de cotisation de Taxe d'habitation. Les conseils municipaux concernés doivent voter cette majoration éventuelle avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année N pour une application sur l'année N+1.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait voté en 2023 une majoration du taux de Taxe d'Habitation à 5 %.

Il y a sur la commune plus de 100 maisons en résidences secondaires.

Le Conseil municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre, décide de majorer de 15 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ce taux de 15 % ne s'appliquera qu'à compter de 2027, date d'application de ce taux.

## **6. Déclarations d'intention d'aliéner**

- Vente de 3 logements appartenant à Real Ty (10 rue de l'Eglise) à TT Immo, Najjar Nabil et Poulet-Galmiche Julien et Chevrey Guillaume : la commune ne préempte pas.
- Vente d'un appartement appartenant à Mme SAÏSSI Manon (4 rue de l'Eglise) à M et Mme SAÏSSI Henri : la commune ne préempte pas.

## **7. Consultation contrat « protection sociale complémentaire prévoyance »**

Monsieur le maire rappelle que le contrat prévoyance qui permet aux agents de cotiser pour une garantie maintien de salaire en cas de maladie de longue durée arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Le Centre de Gestion propose de lancer une consultation pour le compte des communes du Doubs rattachées au CDG : le conseil mandate le Centre de gestion pour assurer cette consultation. Le nouveau contrat sera présenté à l'automne et la commune aura la possibilité d'adhérer ou non à ce contrat en fonction des conditions proposées.

## **8. PLU – Avancée du dossier**

Monsieur le maire a contacté le Pays du Haut-Doubs et l'AUDAB pour les informer du lancement de la procédure de révision du PLU afin de le mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Un RDV avec le cabinet d'études retenu par la commune (Valérie Chartier) a été fixé avec la future équipe municipale afin d'expliquer le contexte et les enjeux de cette procédure de révision et une rencontre avec les services de l'Etat et l'Audab aura lieu sur la même journée.

## **9. Affaires diverses**

- Monsieur le maire informe le conseil que le chemin de la combe du four a été rétrocédé à la commune (signature acte notarié le 27 février 2026). Cette route est donc communale depuis cette date. La tournée d'ordures ménagères est donc possible au porte à porte dès à présent mais selon le service déchets de la communauté de communes se posera la question du ramassage des bacs en cas de conditions climatiques difficiles : en cas de neige ou de gel, en raison de la pente, les chauffeurs de camions du prestataire actuel ne s'engageront pas sur cette voie. Quelques semaines par an, les bacs seront donc levés en bas du chemin de la combe du four.
- Monsieur le maire informe le Conseil que la commune a contacté un géomètre pour régulariser le bornage du chemin de monte au lever (intersection entre le monte au lever et la rue Champ Veloutin).
- Compte-rendu d'une réunion de la commission assainissement concernant le collecteur du tour du lac : problème d'eaux parasites qui sont traitées en station d'épuration à tort. Des travaux de « chemisage » du collecteur et d'autres travaux sont prévus pour une somme avoisinant les 2 millions d'euros.

La séance est levée à 22 H 10  
Les Grangettes, le 06 mars 2026.

Le Maire,

